COMMUNE DE KIENHEIM
PROCES-VERBAL

SEANCE DU 28 JUIN 2024 A 20H00

Sous la présidence de Monsieur Luc GINSZ, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10
Membres présents *(10) : BIANCHI Martial – COURSON Olivier - GINSZ Luc – KNAB Alain – MARTIN Bernard – PETRAZOLLER Jean-Paul - RAFAEL Sandrine - SCHMITT Benoît – SUNNASY Selvanah - ZAVAGNI Laurent*

Membres absents excusés *(5) : BERTRAND Annia – DIERSTEIN Lucie – FACHINGER Lucienne – KISTNER Thierry – RAMSPACHER Denis*

Secrétaire de séance *: SUNNASY Selvanah*

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 avril 2024
- Délibération relative au dispositif de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel
- Délibération relative à l'assistance mutualisée par la communauté de communes du Kochersberg pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur le territoire des communes adhérentes
- Avancement des travaux :
  - Chauffage école
  - Aire de jeux
- Rapport des commissions
- Divers

La séance démarre par l'approbation, à l'unanimité des conseillers présents, du procès-verbal du 5 avril 2024.
Le secrétaire prévu initialement, Mr Denis RAMSPACHER, n'étant pas présent, c'est Mme Selvanah SUNNASY qui assurera cette fonction.

Objet : dispositif de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Communauté de Communes du Kochersberg a adhéré en 2019 au dispositif départemental de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial qui vise à soutenir les projets d'habitat dans les immeubles présentant un caractère patrimonial avéré. Dans le cadre de ce dispositif, les aides départementales sont complétées par une aide de la communauté de communes et de la commune d'implantation du projet.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a adopté en 2023 un nouveau dispositif plus ambitieux avec notamment un plafond d'aide des projets qui pourra atteindre 40.000 euros dans le cas où les collectivités du bloc local (communes/EPCI) adhèrent à ce nouveau dispositif.

L'engagement à la démarche de la Collectivité européenne d'Alsace permettrait un soutien plus fort des projets sur notre territoire.
Trois choix possibles :

- Sans implication de la part du bloc local, le plafond se situe à 10.000 euros de subvention maximum (sur les territoires ayant délégué les aides à la pierre à la Collectivité européenne d'Alsace).
- Notre adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire porte le plafond de subvention à 30.000 euros.
- Notre engagement à la mise en œuvre d'une étude d'identification du patrimoine respectant le cahier des charges fourni par la CeA couplé avec notre adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire portent le plafond des dépenses subventionnables à 40.000 euros.

Le Maire rappelle que cette étude d'identification du patrimoine a été menée par les communes dans le cadre du PLUi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas prendre cette délibération.

<u>Objet</u> : adhésion à l'assistance mutualisée par la communauté de communes du Kochersberg pour la maitrise des réseaux et équipements télécom sur le territoire des communes adhérentes

Monsieur le Maire expose :

Les études menées, tant au niveau local que national aboutissent à un constat assez généralisé de l'insuffisance du paiement aux collectivités de redevances dues par certains opérateurs télécom, et, au-delà de la perte de ressources financières, du risque juridique induit pour les opérateurs comme pour les collectivités, du non-respect des obligations réglementaires de paiement de ces redevances.

Au vu de la complexité des sujets précités et des enjeux et nécessités de recherche d'efficience grâce à des actions à l'échelle de notre communauté de communes, celle-ci propose une assistance mutualisée pour développer les actions de connaissance des réseaux télécom qui occupent le domaine public ou privé des communes, actions qui vont permettre de pouvoir maitriser les occupations de leur domaine public ou privé par des opérateurs télécom et contrôler et récupérer les montants de redevances dues par ces opérateurs qui les occupent.
Tenant compte des éléments précités,

Dans son rôle institutionnel aux services de ses communes, la communauté de communes du Kochersberg a donc procédé à la création d'une mission d'assistance mutualisée aux communes

pour la maitrise des réseaux et équipements télécom sur leurs territoires, reposant sur les principes suivants :

- les communes pourront bénéficier de cette assistance mutualisée par le biais d'une adhésion pour cette mission. Dans un premier temps cette adhésion est prévue pour 3 ans ;
- cette adhésion impliquera la signature d'une convention type entre la communauté de commune et chaque commune adhérente, retraçant les engagements réciproques ;
- le processus d'adhésion devra permettre de couvrir les coûts engagés par notre communauté de communes pour les actions d'assistance à la maitrise des équipements et réseaux télécom occupant le domaine public ou privé des communes, dont la récupération des redevances dues aux communes par les opérateurs, et reposera sur les modalités financières suivantes :

  Chaque commune s'engage à reverser au Syndicat, au titre d'une indemnisation des coûts supportés pour remplir ces missions, une contribution à hauteur de 40 % en première année, et de 20 % pour les années suivantes, des sommes récupérées :

  ⇨ en plus des redevances télécom éventuellement déjà perçues par la commune l'année précédant la signature de la présente convention ;

  ⇨ au titre des indemnités dues par les opérateurs télécom, pour les périodes d'occupation irrégulière du domaine public ou privé de la commune, constatées au cours des cinq années précédant l'année de signature de la présente convention et des trois années de durée de celle-ci ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Décide, à l'unanimité, de ne pas adopter cette délibération pour l'instant et de se renseigner auprès des autres communes.

Avancement des travaux

- Chauffage de l'école : la société ANDLAUER aura quatre semaines de travaux pour l'installation de la pompe à chaleur à l'école.
  Les panneaux photovoltaïques seront posés sur des châssis et une partie sur la toiture du local de rangement de l'école.
  De ce fait, le plan d'évacuation de l'école se trouve modifié et le SDIS doit statuer sur ledit plan. La clôture sera reculée d'environ 1.5 mètres.
  L'assureur devra être consulté.

- Aire de jeux : les copeaux ont été mis en place et le gazon semé.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission école
Retour sur le conseil d'école du 27 juin 2024.
Vérification d'une obligation de stationnement PMR. Possibilité d'une zone bleue.

DIVERS

Monsieur le maire rappelle que les caniveaux et les trottoirs devaient être entretenus et les herbes trop hautes coupées.

Monsieur Olivier COURSON a fait un compte-rendu de la réunion avec l'ATIP : il va falloir réfléchir aux exigences/contraintes voulues par et pour la commune dans le cadre du PLUi.

Monsieur Jean-Paul PETRAZOLLER a été à une réunion du SCOTERS (Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg). Les sujets abordés lors de cette rencontre : la mobilité, les services publics, l'ATIP, … Le plan du SCOTERS est valable 25 ans. Une prochaine réunion est prévue en 2025 avec des décisions qui seront valables jusqu'en 2050. L'intérêt pour Kienheim pour les « dents creuses » = points verts de rafraîchissement de la population. D'ici 2050, 90% des terres constructibles seront utilisées dans la communauté de communes.

La séance est levée à 22h55.

La secrétaire de séance,
Selvanah SUNNASY

Le Maire,
Luc GINSZ

MAIRIE DE KIENHEIM (Bas-Rhin)